



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 JUILLET 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le dix-sept juillet deux mille vingt à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : Guillaume BISMES, Serge CHARONNAT, Magali COQUOIN, Kévin DELON, Marie DELPECH, Stéphane DOLO, Myriam LEZOURET-CONQUET, Charles LONJOU, Jacques MARZIN, Sébastien NODARI, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Paul PINSARD, Catherine REBIERE, Marie-Joëlle ROCHE, Paméla ROUSSEAU, Philippe SUDRES.

Etaient absents excusés et ayant donné procuration : Monsieur POUGET Jacques a donné procuration à Stéphane DOLO, Marion VILLETTE a donné procuration à Myriam LEZOURET-CONQUET.

Monsieur Jacques MARZIN est désigné secrétaire de séance.

Pour des raisons sanitaires, il a été décidé d'organiser jusqu'à nouvel ordre les séances du conseil municipal dans la salle des fêtes pour le respect des gestes barrières (port du masque, distanciation d'au moins un mètre) et permettre au public d'y participer également dans les mêmes conditions de sécurité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 – Délégations du conseil municipal au maire
- 2 – Elections des délégués auprès des divers syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère
- 3 – Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales
- 4 – Proposition aux services fiscaux en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs
- 5 – Délibération relative à la désignation du correspondant défense
- 6 – Désignation des délégués locaux du CNAS (centre national d'action sociale)
- 7 – Procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives communales
- 8 – Centre communal d'action sociale (CCAS)
 - Délibération fixant le nombre de membres du conseil d'administration
 - Délibération relative à l'élection des membres du CCAS
- 9 – Modification des effectifs
- 10 – Droit de préférence : dispositions de l'article L 331-24 du code forestier
- 11 - Constitution du jury d'assises pour 2021
- 12- Questions diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Nathalie JUZWIAK reçu en mairie le 15/07/2020. Suite à cette démission, le quatrième élu au Conseil Municipal de la liste Lalbenque pour tous sera Monsieur Jacques POUGET.

Il est invité à cette séance du conseil municipal.

Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur les comptes-rendus des conseils municipaux des **11 mai 2020** et **3 juillet 2020**, en vue de leur approbation.

11/05/2020 : approbation à la majorité avec une abstention, celle de Kévin DELON.

Mme le Maire souhaite préciser que c'est une approbation de confiance et de courtoisie.

03/07/2020 : Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire rappelle la nomination des adjoints.

Information sur les décisions prises par le Maire sortant depuis la séance du 11/05/2020 :

2020-8 : A compter du samedi **16 mai 2020**, l'encaissement des droits de place pour le marché hebdomadaire est de nouveau applicable aux tarifs habituels.

- Etalage d'une surface de moins de 2 ml : forfait 1 € ;
- Etalage d'une surface de plus de 2 ml : 0.5 € le mètre linéaire.

2020-9 : validation du devis de 7 970.24 € HT soit 9 564.29 € TTC à l'entreprise SUD ENVIRONNEMENT domiciliée à BRESSOLS (82) pour l'aménagement de la cour de la maternelle avec notamment la fourniture et pose d'un sol amortissant sous l'aire de jeu.

2020-10 : Validation du devis de 5 760 € HT soit 6 912 € TTC à l'entreprise ALU/PVC domiciliée à CAHORS (46) pour la fourniture et pose stores extérieurs électriques.

2020-11 : Validation du devis de 7 593.60 € HT soit 9 112.32 € TTC à l'entreprise IMPORT/AGRI domiciliée à MONTAUBAN (82) pour la fourniture de deux enrouleurs pour l'arrosage des terrains (terrain d'honneur et terrain d'entraînement).

2020-12 : A partir de l'ouverture de la saison 2020, les tarifs de la piscine municipale de Lalbenque sont fixés comme suit :

TARIF BAIGNADE		
Détail	Enfants (gratuit pour les moins de 5 ans)	Adultes (à partir de 18 ans)
Tarif Matin	1.50 €	2.50 €
Tarif Après-Midi	2.50 €	3.50 €
Tarif Soir	1.50 €	2.50 €
Carte 10 entrées matin et soir	12.00 €	22.00 €
Carte 10 entrées après-midi	22.00 €	32.00 €

COURS : LECONS DE NATATION ENFANT / ADULTE	
1 séance de natation (45 mn)	13 €
Forfait 10 séances	120 €

COURS : AQUAGYM/AQUAFITNESS ADULTE	
1 séance d'aquagym (1 h)	8.5 €
Forfait 10 séances	70 €
Forfait 20 séances	130 €

Autres tarifs : autres services	
Groupe scolaire : écoles du territoire de la CCPLL + 3 RPI* limitrophes	gratuit
Groupe scolaire : écoles <u>hors</u> territoire de la CCPLL et des 3 RPI limitrophes	1 €/l'entrée
Groupe scolaire : collège, lycée	1 €/l'entrée
Centre de loisirs, colonies, établissements :	1.5 €/l'entrée

*RPI limitrophes : (Belfort du Quercy, Montdoumerc, Fontanes) – (Aujols, Cieurac, Flaujac-Poujols) – (Varaire, Concots, Lugagnac)

Monsieur Stéphane DOLO souhaite prendre la parole et demande que son intervention soit reprise au compte-rendu :

« Pendant la campagne qui vient de se terminer, nous vous avons écouté attentivement. Vous avez tenu à mettre en avant des principes de fonctionnement : l'écoute, la concertation, la démocratie et les règles républicaines. A vos yeux, des pratiques qui n'étaient pas respectées par l'ancienne majorité. Je tiens à vous informer que les 4 élus de notre groupe « Lalbenque Pour Tous », n'ont pas reçu, pour ce conseil municipal, de convocation officielle. Pour ma part, c'est une première en 12 ans ! C'est pourtant une obligation du maire.

D'autre part, c'est avec stupéfaction que nous avons découvert, lors du conseil communautaire du jeudi 16 juillet 2020, les noms des délégués municipaux qui allaient œuvrer au sein des différents syndicats communautaires.

Qu'à cela ne tienne, il est prévu lors du conseil municipal du jour (vendredi 17 juillet 2020), l'élection de ces mêmes délégués. C'est ce que l'on appelle familièrement « mettre la charrue avant les bœufs ».

Après renseignements pris auprès de la Préfecture, une délibération n'est pas nécessaire pour la nomination de ces délégués. Nous vous demandons donc, de retirer ce point de l'ordre du jour de ce conseil municipal.

A l'avenir, nous vous serions reconnaissants de plus de bienveillance envers l'ensemble des conseillers municipaux et de vous assurer de l'équité au niveau des informations données à chacun d'entre eux. »

Mme le Maire indique que pour les séances suivantes, la convocation sera signée.

Pour le point 2 de l'ordre du jour, il s'agit de l'élection des délégués communaux (et non communautaires comme il a été écrit par erreur) auprès des divers syndicats intercommunaux et syndicats mixtes auxquels la commune adhère. Ce point doit donc être maintenu pour le bon fonctionnement de ces établissements.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL, chargé du développement économique et de l'Attractivité du Territoire.

Monsieur Jacques MARZIN donne une synthèse des premières décisions.

Le 9/07 : élection du Président en la personne de Jean-Claude SAUVIER et vote du nombre des Vices – Présidents, au nombre de 8.

Le 16/07 : élection des 8 vices – présidents. Trois inflexions notables de la nouvelle équipe :

- La création d'une commission "Communication et vie démocratique" qui sera chargée de mettre en œuvre la préparation du Pacte de Gouvernance pour refonder avec l'ensemble des conseillers communautaires les pratiques de gestion de la Communauté de Communes et organiser des Comités Consultatifs ad hoc sur des sujets controversés de manière à éclairer les élus sur la perception que peuvent en avoir les différentes catégories de la population, et d'autre part d'améliorer l'appropriation de la décision finale en l'éclairant par les échanges des différents points de vue. Cette commission visera aussi à améliorer l'inter-connexion entre conseils municipaux et conseil communautaire, mais aussi à rapprocher les élus communautaires de ses mandants ;
- La création d'une Vice - Présidence "Aménagement du territoire et développement durable", dont le rôle sera à la fois d'orienter la stratégie de moyen et long terme de notre territoire en favorisant un développement équilibré (entre les gros bourg d'une part, entre ceux - ci et les plus petites communes d'autre part), et aussi d'inscrire cette vision à long terme dans une perspective de développement durable.
- L'articulation autour du PLUi de trois Vices - Présidences : "Aménagement du territoire et développement durable", "Économie et attractivité du territoire" et "Environnement et transition écologique". Il a effectivement paru central d'orienter la stratégie du PLUi non seulement sur l'augmentation de la population, en y associant clairement le développement de l'emploi sur des thématiques qui nous permettent de nous inscrire dans une trajectoire de transition écologique.

Deuxième point : pacte de gouvernance :

Le dernier Conseil Communautaire a décidé de définir un Pacte de Gouvernance avec les Conseils Municipaux :

- Nous avons 9 mois pour le mettre en œuvre. Il sera préparé en conseil communautaire (CC), validé par chaque Conseil Municipal (CM) des 23 communes de la Communauté de Communes, puis rendu exécutoire par un vote final au CC ;
- Il permettra de mieux articuler CM et CC, et de mobiliser la participation de nos mandants sur des sujets spécifiques (Commissions consultatives ad hoc) ;
- Il clarifiera la gouvernance de la Communauté de Communes, et permettra de donner plus de souplesse à son fonctionnement.

Troisième point : les futures Commissions.

Elles seront présentées lors du Conseil Communautaire de fin août ou début septembre. Ces commissions seront calées sur les Vice-Présidences. Elles seront composées d'élus communautaires ou municipaux, au nombre maximum de 23 personnes.. Il est donc utile que vous commenciez à réfléchir dans quelles commissions vous souhaitez siéger. Leurs thèmes de travail seront définis lors de leur première réunion.

Enfin, conformément à la loi Engagement et Proximités, les Comptes-Rendus des Conseils Communautaires sont diffusés à l'ensemble des conseillers municipaux des communes de la Communauté de Communes.

ORDRE DU JOUR

1 – Délégations du conseil municipal au maire

Pour cette nouvelle mandature 2020-2026, je vous propose les délégations suivantes :

**De fixer, dans les limites d'un montant (par exemple : de 4 000 € * par droit unitaire), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;*

**Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à un montant de 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, une décision par délégation sera prise pour tout marché à partir de 7 000 € et sera inscrit pour information au compte-rendu de la séance du conseil municipal.*

**De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*

**De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

**De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*

**De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*

**D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

**De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;*

**De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*

**Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions*

**Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 400 000 €.*

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des délégations énumérées ci-dessus.

2 – Elections des délégués auprès des divers syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère :

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, après chaque renouvellement de l'assemblée locale, doit élire ses délégués aux diverses structures intercommunales auxquelles la commune adhère pour la durée de son mandat. Elle précise également que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de ces délégués **au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages**. Elle propose au fur et à mesure des désignations, les candidatures soumises au vote. 2 tours de scrutin possible plus un troisième à la majorité relative.

DELEGUES au PNRCQ (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy)
--

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Un délégué titulaire :

Kévin DELON est désigné.

Il est le seul candidat, donc après délibération, il n'est pas procédé au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, mais au vote directement.

Le conseil municipal décide de désigner comme **représentant titulaire Kévin DELON** à la majorité avec **15 voix pour et 4 abstentions**.

Un délégué suppléant :

Myriam LEZOURET –CONQUET est désignée.

Elle est la seule candidate, donc après délibération, il n'est pas procédé au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, mais au vote directement.

Le conseil municipal décide de désigner comme **représentante suppléante Myriam LEZOURET-CONQUET** à la majorité avec **15 voix pour et 4 abstentions**.

DELEGUES à la FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

2 délégués titulaires :

Sébastien NODARI et Charles LONJOU sont désignés et une candidature celle de Paul PINSARD.

Après examen, il est procédé à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 19
- e. Majorité absolue : 10

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sébastien NODARI	15	Quinze
Charles LONJOU	14	Quatorze
Paul PINSARD	5	Cinq

Sont délégués titulaires : Sébastien NODARI et Charles LONJOU, à la Fédération départementale d'énergies du Lot.

2 délégués suppléants :

Paméla ROUSSEAU et Guillaume BISMES sont désignés.

Après examen, il est décidé de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, mais un vote.

Sont délégués suppléants : Paméla ROUSSEAU et Guillaume BISMES, à la Fédération Départementale d'Energies du lot avec 15 voix pour et 4 abstentions.

DELEGUES au SIFA (syndicat intercommunal pour la Fourrière Animale)

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Jacques MARZIN est désigné.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'autres candidatures, il n'est pas procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, mais seulement un vote.

Est délégué titulaire Jacques MARZIN avec 15 voix pour et 4 abstentions.

Sébastien NODARI est désigné.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'autres candidatures, il n'est pas procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité des suffrages, mais seulement un vote.

Est délégué suppléant Sébastien NODARI avec 15 voix pour et 4 abstentions.

DELEGUE au SYDED (Syndicat pour le traitement des déchets et assimilés) :

1 référent environnement

Marie-Joëlle ROCHE est désignée.

Pas d'autres candidatures, donc il est procédé directement au vote sans passer par le scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

DELEGUE au SDAIL (Syndicat départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot)

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

1 délégué titulaire :

Guillaume BISMES et Stéphane DOLO sont candidats.

Il est procédé au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 18
- e. Majorité absolue : 10

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guillaume BISMES	14	Quatorze
Stéphane DOLO	4	Quatre

Est délégué titulaire au SDAIL : Guillaume BISMES.

1 délégué suppléant :

Serge CHARONNAT et Paul PINSARD sont candidats.

Il est procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 18
- e. Majorité absolue : 10

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Serge CHARONNAT	13	Treize
Paul PINSARD	5	Cinq

Est délégué suppléant au SDAIL : Serge CHARONNAT.

3 – Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales

En amont du conseil municipal, ou pour aider l'autorité territoriale dans ses décisions, interviennent plusieurs commissions municipales dans lesquelles se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus.

Les commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer.

Par ailleurs, de nouvelles commissions pourront être créées dès lors qu'un intérêt pour la collectivité le justifie. Les commissions n'ont donc pas de compétences exhaustives. Leurs missions sont amenées à évoluer pour répondre aux attentes de la collectivité.

Monsieur Stéphane DOLO indique que les élus d'opposition, faute d'avoir reçu par avance les intitulés des Commissions, ne sont pas prêts pour intégrer les commissions. Les représentants de la liste Lalbenque pour tous compléteront donc leur participation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Délibération à l'unanimité pour la création des commissions et leur composition.

Commission démocratie participative : Liliane LUGOL, membres : Marie DELPECH, Kévin DELON, Myriam LEZOURET-CONQUET et Jacques MARZIN

Commission urbanisme : Liliane LUGOL, membres : Kévin DELON, Myriam LEZOURET-CONQUET, Sébastien NODARI

Commission affaires scolaires – enfance et jeunesse : Président : Sébastien NODARI, membres : Stéphane DOLO, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Paméla ROUSSEAU, Marion VILLETTE.

Commission écologie, environnement et biodiversité : Présidente : Myriam LEZOURET-CONQUET, membres : guillaume BISMES, Marie-Joëlle ROCHE, Marion VILLETTE

Commission aménagement des espaces publics et patrimoine : Président : Kévin DELON, membres : Magalie COQUOIN, Serge CHARONNAT, Myriam LEZOURET-CONQUET, Sylvie PAGES-GRATADOUR

Commission lien social et vie associative : Présidente : Magali COQUOIN, membres : Guillaume BISMES, Marie DELPECH, Catherine REBIERE, Paméla ROUSSEAU, Marie-Joëlle ROCHE, Philippe SUDRES.

Commission voirie – réseaux secs et humides : Président : Charles LONJOU : membres : Serge CHARONNAT, Paul PINSARD et Philippe SUDRES.

Commission agriculture : animateur : Jacques MARZIN.

Elle sera présidée par deux agriculteurs (un en agriculture conventionnelle, un en agriculture biologique, qui seront élus par les membres de la commission ouverte. A ce stade, aucun autre conseiller municipal ne s'est inscrit à cette commission.

Commission des finances : l'ensemble des conseillers municipaux

4 – Proposition à la Direction des Finances Publiques en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs :

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de **6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants**.

La durée du mandat est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Afin que cette nomination ait lieu, le conseil municipal dresse **une liste de 24 noms** pour les communes de moins de 2000 habitants et celle-ci est transmise au service compétent.

Les listes de la mandature 2020-2026 a proposé les deux listes suivantes :

Commissaires titulaires : Guy BOISSET, Christelle BOURGNOU, Christian CAGNAC, Michel CONDUCHÉ, Jean-Louis COURDESSES, Marie DELPECH, Michel FRAYSSINET, Béatrice GLEYE, Jean-Claude MARTY, Michel OOSTUYSE, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Paul PINSARD.

Commissaires suppléants : Roseline BISMES, Evelyne COURDESSES, Kévin DELON, Jean DEVIC, Stéphane DOLO, Denis DUPUIS, Michel GIRMA, Jean-Claude LEZOURET, Bernard REY, Paméla ROUSSEAU, Cécile VINEL, Emilienne VINCENS.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la transmission de cette liste au service compétent.

5 – Délibération relative à la désignation du correspondant défense

Le Ministère de la Défense sollicite les assemblées délibérantes pour désigner un correspondant défense dont le rôle essentiel réside dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Guillaume BISMES se propose pour être correspondant défense et le conseil municipal valide à l'unanimité sa candidature.

6 – Désignation des délégués locaux du CNAS (centre national d'action sociale)

La collectivité adhère au CNAS (centre national d'action sociale) pour faire bénéficier aux agents territoriaux de multiples prestations (familiales, prêt voiture, prêt amélioration de l'habitat, chèques vacances, coupon sport, etc...).

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il souhaite la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent.

Au niveau du délégué élue : Mme Liliane LUGOL

Au niveau du délégué agent : Mme Sandrine GILES.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la désignation des délégués au CNAS, déléguée élue : Mme LUGOL Liliane et déléguée agent : Mme GILES Sandrine.

7 – Procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives communales

Le Maire, dépositaire des archives communales, est civilement et pénalement responsable de leur intégralité et de leur conservation.

Un procès-verbal de récolement des archives communales et la décharge et prise en charge des archives communales sera dressé entre le Maire sortant et le nouveau Maire conformément à la réglementation en vigueur. Ces documents seront transmis au Directeur des Archives Départementales du Lot.

Rappel de la Mission archivage initiée par l'ancienne municipalité : Lecture faite par Myriam LEZOURET-CONQUET :

Le conseil municipal du 9 mars 2020 avait traité de la « Mission archives » réalisée par un technicien du centre de gestion de la fonction publique territoriale depuis le 28/11/2019. Le technicien avait proposé le dépôt d'une partie des archives communales aux Archives Départementales. Cette proposition avait reçu un avis favorable à l'unanimité. Le traitement des archives a permis de réaliser trois lots d'archives : le lot conservé par la commune : l' inventaire physique de 1811 à 2019, le lot déposé aux Archives Départementales suite à l' autorisation du CM du 9/03 et le lot restant, correspondant au volume d' archives à éliminer. Un bordereau d' élimination de ces archives a été produit par l' archiviste, signé par le Maire et validé par le Directeur des Archives Départementales.

La PAPREC a été commandée par la municipalité sortante le 15/06 pour achever la mission archive avec la récupération des volumes d' archives à éliminer conformément au procès-verbal d' élimination.

Une partie de ces archives publiques à éliminer, a cependant été récupérée sur site à la PAPREC le 18 juin 2020 par les membres de l' Association « Les Amis de Lalbenque ». Cette récupération de documents, à forte valeur historique, s'est faite sous l'autorité du Maire en présence de ce dernier et de deux conseillers municipaux. Divers documents ont ainsi été sauvés : documents de la Seconde Guerre mondiale, archives militaires, archives agricoles, archives associatives (comité des fêtes, Avenir Olympique Lalbenquois), archives communales années 1930, affiches anciennes années 1920-1930, archives adduction d'eau, acte notarié sur le droit de pacage accordé aux habitants des hameaux autour des terrains de Cournesse, établi en 1893, etc. La nouvelle assemblée devra réfléchir à la conservation et la valorisation de ces archives dans le respect du code du patrimoine et la Loi sur les archives.

Mme Myriam LEZOURET-CONQUET et Monsieur Kévin DELON proposent qu'un groupe de travail soit créé prochainement pour effectuer le tri de ces archives.

8 – Centre communal d'action sociale (CCAS)

• Délibération fixant le nombre de membres du conseil d'administration

Il vous est proposé de fixer à 12 membres (6 membres élus et 6 membres nommés), le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la fixation du nombres de membres à 12, soit 6 membres élus et 6 membres nommés.

• Délibération relative à l'élection des membres du CCAS

Les 6 membres élus à l'unanimité sont les suivants :

Stéphane DOLO, Marie DELPECH, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Catherine REBIERE, Philippe SUDRES, Marion VILLETTE.

9 – Modification des effectifs

La modification des effectifs porte sur des décisions prises par Monsieur le Maire Sortant, que Madame le Maire propose de valider. Elle concerne le personnel des écoles (cantine, animation, entretien) et le personnel saisonnier à la piscine.

Courant juin, le Maire sortant a été dans l'obligation de signer des contrats suite au protocole sanitaire des écoles. De même, pour la préparation de la saison piscine, il a fallu recruter une personne au guichet et à l'entretien du bâtiment.

Ces postes auraient dû être créés par délibération en Conseil Municipal, mais dans l'urgence, il a été nécessaire d'agir avant la réunion d'un Conseil Municipal.

Pour cela, après contact pris avec le CDGFPT46 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot : qui gère entre autre les carrières des agents territoriaux), il est apparu qu'il était possible au Maire de signer des contrats et de régulariser par la suite.

Vu la question écrite n° 48920 du 17/07/2000 : la nécessité d'assurer la continuité du service peut alors conduire exceptionnellement à procéder en urgence au recrutement et à prendre dans un second temps la délibération requise.

- Poste d'adjoint technique à l'entretien des locaux scolaires en renfort de l'équipe, contrat du 8/06 au 03/07 : 20 h/semaine
- Poste d'adjoint administratif au guichet de la piscine et à l'entretien du bâtiment, 25h/semaine du 2/07 au 27/09/2020.

Les postes sont créés à l'unanimité par le conseil municipal à titre de régularisation.

Afin de faire face au surcroît de travail lié aux procédures Covid19, Madame le Maire propose d'autre part :

- L'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire de 34 h/semaine à temps complet 35 h/semaine à compter du 1/08/2020.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour cette augmentation du temps de travail.

Pour la rentrée scolaire 2020-2021 :

L'équipe technique municipale a besoin de prévoir un renfort dans l'équipe d'entretien des locaux scolaires et locaux municipaux (salles, mairie, etc...) afin d'anticiper les besoins de nettoyage et désinfection dans le cadre des procédures Covid19.

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à 15 h/semaine pour accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an.

Décision à l'unanimité.

De plus, Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation à 10 h/semaine pour compléter les besoins de l'équipe d'animation pour l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires du matin, midi et soir.

Je vous propose de créer un poste d'adjoint d'animation à 10 h / semaine pour accroissement temporaire d'activité.

Décision à l'unanimité.

Questions de Guillaume BISMES : Est-il possible de prévoir une candidature qui cumule la partie animation et la partie entretien ?

A cette question, Madame le Maire répond qu'il s'agit de deux postes très différents, et qu'il est par conséquent difficile de trouver une personne qui accepte et qui ait les compétences pour les deux activités.

10 – Droit de préférence : dispositions de l'article L 331-24 du code forestier

L'étude notariale nous adresse un dossier à soumettre au droit de préférence institué par l'article L.331-24 du Code Forestier.

- Il s'agit de la parcelle AH 535 au lieu-dit « La borie rouge » d'une contenance de 2 135 m² classée en nature de bois taillis, appartenant aux consorts VINCENS pour un montant de 41 000 €.

Selon les dispositions de l'article 331-24 du Code Forestier :

« en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence. La commune bénéficie du même droit en cas de vente de droits indivis ou de droits réels de jouissance relatifs à cette propriété.

Le vendeur est tenu de notifier au maire le prix et les conditions de la vente projetée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le maire dispose de deux mois à compter de la notification pour faire connaître au vendeur qu'il exerce le droit de préférence de la commune au prix et conditions indiqués ».

Décision: à l'unanimité, le conseil municipal n'exerce pas son droit de préférence pour cette parcelle.

11 - Constitution du jury d'assises pour 2021

Après le tirage au sort, la liste est la suivante :

Madame ASTRUC Cécile épouse VINEL

Madame FOURNIER Marie-Christine épouse LAGARDE

Madame Anne-Marie GLEYE

Monsieur REMBAUT Maxime

Madame LASNEL Charlène

Monsieur RAYNAL Francis

12- Questions diverses

Monsieur Stéphane DOLO : se fait l'écho d'inquiétudes sur le non-respect des mesures barrières sur le marché hebdomadaire. Il considère que l'on doit être plus exigeants. Il souhaite que soit conservé la proximité entre les producteurs et les services de la mairie. Il s'enquiert ensuite sur la préparation de changements importants dans l'organisation du marché (déplacement, agrandissement ...). Il s'inquiète enfin de la rumeur de tri des exposants.

Madame le Maire indique que la vigilance sera maintenue, voir renforcée, avec les gestes barrières. Au niveau du marché, pour l'instant pas de grands changements en vue, ni sur le lieu du marché, ni sur la sélection des exposants.

Stéphane DOLO veut savoir où est en est le dossier du chemin de Vialaret. .

Mme LUGOL informe que la plaidoirie a eu lieu le vendredi 3/07. La juge enjoint une médiation afin d'essayer de trouver une solution à l'amiable.

Pour cela, Madame le Maire invite les Conseillers d'opposition à aller conjointement sur les lieux. Une date de visite va être fixée très prochainement. Il faut que l'on puisse trouver une solution dans les meilleurs délais. Elle rappelle que les frais d'avocat déjà engagés par l'équipe municipale sortante s'élèvent à ce jour à 3 171.40 €.

Mme LUGOL informe que :

- les conseils municipaux se dérouleront le 1^{ER} Vendredi de chaque mois à 20 h. Prochaine séance le 4/09/2020 à 20 h.
- Les permanences de Madame le Maire auront lieu : **les mercredis : de 10h30 à 12h30**
- Que d'autre part, les permanences du Maire et des adjoints se tiendront : **le samedi de 10 h à 12 h** à tour de rôle.

Madame le Maire ouvre la session de questions au public présent :

Bernard REY s'étonne de ne pas avoir entendu les thèmes de « Commerce » et « Artisanat » dans l'intitulé et le mandat des Commissions.

Madame le Maire lui répond que l'intitulé de la Commission « Commission voirie – réseaux secs et humides » a été présenté de manière synthétique, et qu'elle comprend bien ces thèmes. Philippe SUDRES sera particulièrement chargé d'en assurer le suivi.

Sans plus de questions, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

A LALBENQUE, le 23 Juillet 2020,

Le Maire,

Signé

Liliane LUGOL.



Compte rendu approuvé à la séance du Conseil municipal du 04/09/2020

